

INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE  
(FCPE) EPESENS OBLIG COURT TERME SOLIDAIRE

Madame, Monsieur,

**Votre épargne salariale est tout ou partie investie dans le Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) « EPESENS OBLIG COURT TERME SOLIDAIRE ». A ce titre, vous êtes porteur de parts de ce Fonds.**

Nous vous informons du changement de dénomination du fonds devenir « MH EPARGNE OBLIG COURT TERME SOLIDAIRE »

**Cette modification ne nécessite aucune démarche de votre part. La documentation réglementaire de votre fonds est actualisée en date du 23/06/2025.**

Pour chacun des Fonds présents dans le(s) Plan(s) Epargne Salariale de votre entreprise, nous vous invitons à prendre connaissance de sa documentation et notamment du Document d'Informations Clés (DIC), disponibles auprès de  **votre Teneur de compte habituel**.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

**Sienna Gestion**

**SIENNA GESTION**

Membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € | RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 | Code APE : 6430Z | Siège social : 21 boulevard Haussmann 75009 Paris | [www.sienna-gestion.com](http://www.sienna-gestion.com)